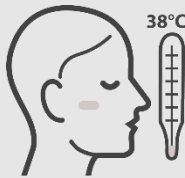


Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Comment s'auto-surveiller

Suivez les conseils que vous avez reçus de votre fournisseur de soins de santé.
Si vous avez des questions, ou si vous commencez à vous sentir plus mal, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé, Télésanté Ontario (1 877 797-0000) ou votre bureau de santé publique.

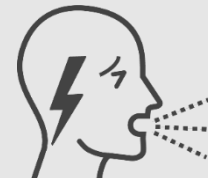
Surveillez les symptômes pendant 14 jours après une exposition



Fièvre



Toux



Difficulté à respirer

Évitez les lieux publics

- Évitez les lieux publics et les endroits où vous ne pouvez pas vous séparer facilement des autres (d'au moins deux mètres) si vous devenez malade.
- Si vous êtes incapable de maintenir une distance de deux mètres, portez un masque non chirurgical ou un couvre-visage pour protéger les autres contre vos gouttelettes potentiellement infectieuses

Ce que vous devez faire si vous présentez ces symptômes ou tout autre symptôme.

- Isolez-vous immédiatement et contactez votre bureau de santé publique et votre fournisseur de soins de santé.
- Pour vous isoler, vous aurez besoin de ce qui suit :
 - des directives sur la façon de [s'auto-isoler](#);
 - du savon et de l'eau pour vous laver les mains ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Lorsque vous devez consulter votre fournisseur de soins de santé, évitez d'utiliser les transports en commun, comme le métro, les taxis et le covoiturage. Si cela est inévitable, portez un masque et gardez une distance de deux mètres des autres ou asseyez-vous à l'arrière dans un véhicule.

Pour en savoir plus sur le virus

Le COVID-19 est un nouveau virus. Il se propage par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée à d'autres personnes avec lesquelles elle a des contacts étroits, comme les personnes qui vivent ensemble ou qui fournissent des soins.

Vous pouvez aussi consulter des renseignements à jour sur le COVID-19 dans le site Web du ministère de la Santé : <https://www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019>

Pour en savoir davantage, communiquer avec : _____

Les renseignements présentés dans ce document sont à jour en date du 31 juillet 2020.